

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, . . .	18 fr. p. c. Poste, 24 fr. p. c.
Six mois, . . .	10 — — — 13 —
Trois mois, . . .	5 — — — 7 — 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 12 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

RÉSERVES SONT FAITES : Du droit de refuser la publication des insertions reçues, et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

LE MINISTÈRE ET LE CONCILE.

Sous ce titre, le Français publie un article dans lequel il s'attache à dessiner l'attitude du cabinet actuel dans les affaires de Rome.

Selon le Français, le ministère du 2 janvier ne peut pratiquer la politique d'indifférence et de neutralité absolue que l'Univers et le Journal des Débats, quoique dans une pensée diamétralement opposée, s'accordent à lui conseiller. Il doit observer avec attention les événements religieux qui se produisent à Rome, et dans l'intérêt de la société civile qu'il représente comme dans l'intérêt de la société religieuse à laquelle il ne peut demeurer étranger, il doit transmettre loyalement au saint-siège et au concile les impressions du sentiment public.

Nous détachons l'extrait suivant de cet article, auquel la position du Français donne une signification particulière :

Placés à la tête du gouvernement, les ministres du 2 janvier peuvent apprécier justement quelles sont en France les dispositions des esprits à l'égard du concile, les mouvements et les réactions de l'opinion, la valeur de certaines menaces, la portée de certains dangers.

Est-il vrai que le contre-coup des décisions du concile peut avoir pour effet de soulever en France contre l'Eglise des représailles passionnées? Est-il vrai que, compromis par

d'imprudents amis, le saint-siège soit exposé à perdre en France la popularité dont son chef jouissait si universellement parmi nous? Est-il vrai que l'esprit public égaré, et les passions irréligieuses soulevées puissent s'associer pour réclamer, à un moment donné, du gouvernement français, la suppression du budget des cultes et le rappel des troupes qui défendent le saint-siège?

C'est au ministère d'éclairer loyalement et franchement le saint-siège sur ces questions de fait, dont la solution n'est pas entre ses mains et auxquelles les gouvernés répondent sans prendre l'avis des gouvernants. Ne point dire à Rome ce qui se passe en France, ce serait trahir à la fois les intérêts de la France et les vrais intérêts de l'Eglise. Quelle voie doit choisir le ministère pour adresser au saint-siège et au concile ces informations?

Doit-il se contenter d'adresser à notre ambassadeur à Rome des instructions? Doit-il faire remettre des notes au cardinal Antonelli? Doit-il aller plus loin et demander qu'un envoyé extraordinaire soit admis au concile pour y éclairer l'Eglise réunie sur les conditions spéciales que l'état politique fait à l'Eglise de France. Le choix entre ces différentes formes ne peut dépendre que de l'appréciation personnelle des hommes qui ont entre les mains la direction des affaires?

Représentants de l'opinion publique, les ministres, sous un gouvernement parlementaire comme celui que nous inaugurons, ont le devoir aujourd'hui de faire connaître à Rome les dispositions de cette opinion. Si jamais en-

suite les conflits dont ils auraient prévu la cause et prévenu Rome venaient à se produire, si les passions irréligieuses soulevées et égarées, voulant se porter contre l'Eglise à des représailles odieuses, exigeaient par exemple le retrait des troupes ou la suppression du budget des cultes, les ministres du 2 janvier devraient-ils céder à ce point à l'opinion que de satisfaire à ces exigences?

Il est certain pour nous qu'ils ne le devraient pas. Ministres parlementaires, ils ne pourraient faire tête aux sentiments du pays; mais hommes de liberté, ils ne devraient sacrifier rien de l'indépendance du saint-siège et de la société catholique. Ne pouvant obéir à la fois à la voix de leur pays et à celle de leur conscience, ce n'est pas à leur conscience qu'ils manqueraient, et ils quitteraient, nous n'en doutons pas, sans hésiter, le pouvoir, du moment qu'ils ne pourraient plus le conserver avec honneur.

Ces déclarations sont importantes. Le Français prévoit-il toutes les éventualités? et déclare-t-il d'avance quelles seront les résolutions du cabinet?

Le Monde publie le télégramme suivant :

Rome, 7 mars, 6 h. du soir.

Le pape, faisant droit à la demande de la grande majorité des évêques, a fait distribuer, aujourd'hui lundi, le schéma proposant la définition de l'infailibilité. Les observations pourront être présentées jusqu'au 17.

La joie est générale.

La confiance et l'espérance règnent partout.

L'Osservatore romano a été autorisé par le pape à réparer.

La Gazette de Turin annonce la discussion prochaine de la question de la peine de mort.

Ce grave problème fait, on le voit, le tour de l'Europe; or, sur son passage, il rencontre généralement les gouvernements et l'esprit public en opposition d'idées.

Les gouvernements tiennent au maintien de l'échafaud comme à une nécessité fatale; les peuples demandent l'abolition du dernier supplice, comme un hommage rendu aux droits de l'humanité.

Ce qu'il y a d'inquiétant pour les bourreaux, c'est qu'à la longue l'opinion des peuples finit toujours par l'emporter sur la volonté des gouvernements.

COMMISSION DE DÉCENTRALISATION.

La séance tenue lundi matin par la commission de décentralisation a été ouverte par un discours de M. le général Favé, qui n'a pas duré moins d'une heure.

Après avoir fait l'historique des phases diverses par lesquelles a passé la centralisation en France, et des conséquences politiques qu'a amenées chacune de ces phases, l'orateur a conclu en faveur du choix des maires par le pouvoir exécutif; mais avec obligation de les prendre dans le sein du conseil municipal.

PROFANE.

JE SUIS BIEN MALHEUREUSE !...

Par ARMAND LAPOINTE.

(Suite et fin.)

— Je suis bien satisfait de vous voir parmi nous, mon oncle, dit Léon.

— Je vous remercie de votre chaud accueil, mes enfants, répondit le docteur en s'adressant aux deux époux; et c'est parce que j'y comptais que, oublieux de l'heure, du froid et de l'humidité, je me suis empressé de venir prendre une petite place dans votre charmant intérieur, où l'on est si bien, et qui me rappelle ma jeunesse et ma pauvre femme. — Une tasse de thé, je te prie, Camille.

Camille sonna et fit apporter le thé.

— Tenez, mes enfants, continua le docteur lorsque le domestique se fut retiré, — puisque je fais un retour vers le passé que vous ne connaissez pas, permettez-moi de vous raconter une histoire; elle l'intéressera, Léon, et toi aussi, petite Camille.

— Racontez, mon oncle, dit Léon, — et, pour mieux vous écouter, je vais, si vous le permettez, fumer un cigare.

— Fume, mon ami, fume; un bon cigare et une histoire vont très-bien ensemble.

Léon se leva et alla prendre dans la poche de son pardessus son porte-cigares.

Pendant ce temps Camille lança au vieillard un regard de reproche pour cette condescendance qui était une nouvelle blessure faite à son amour-propre; mais le docteur sourit malignement et cligna de l'œil comme pour lui dire :

— Attends!

Léon alluma un cigare et reprit sa place.

— C'est tout simplement une histoire d'amour que je veux vous raconter, mes enfants, ou, pour mieux dire, l'histoire de mon mariage; vous voyez que cela remonte à un temps bien loin de nous. J'avais à peu près ton âge, Léon, et j'étais comme tous les hommes de cet âge, ni plus mauvais, ni meilleur qu'on ne l'est aujourd'hui: les passions humaines et le cœur ne changent pas! Seulement j'avais vécu longtemps en dehors de la vie de famille, livré à mes propres réflexions; je connaissais le monde, et je m'étais promis, si jamais je me mariais, d'être heureux quand même. Vous m'écoutez bien, n'est-ce pas?

— Oh! — fit Camille, qui dévorait les paroles du vieillard.

Léon qui ne voyait pas encore le but du docteur, suivait au plafond les capricieuses arabesques de la fumée de son cigare, et répondit :

— Je suis tout oreille!

Le vieillard reprit :

— Un jour, un grand parent qui me portait beaucoup d'intérêt et qu'alarmait ma vie un peu dissipée vint me parler de mariage; il connaissait une jeune fille, belle et douce, et m'offrit de me présenter à sa famille; j'acceptai. Je ne vous dirai pas combien mon cœur fut doucement charmé à la vue de la charmante créature qui devait être votre tante, et que vous n'avez pas connue; mon enivrement fut tel, que le lendemain j'allai conjurer mon vieux parent de faire une demande officielle, et que je me pris subitement à changer ma manière de vivre.

Mais ce n'est pas en vain qu'on a vécu trente ans avec ses défauts; ce sont des tyrans avec lesquels il faut compter, et qu'on n'expulse pas en un jour du vaste palais qu'ils se sont taillé dans notre existence. Je compris que les défauts, les habitudes, que l'amour nouveau faisait taire pour quelques jours, pour quelques mois peut-être, n'étaient pas morts chez moi et qu'ils reparattraient, après le mariage, plus tenaces, plus ardents que dans le passé, puisant même une nouvelle force, une énergie plus grande, dans le répit temporaire qui leur était imposé; or, s'ils revenaient, je tuais toute illusion dans le cœur de ma femme, et le prestige des qualités fictives disparaissait pour faire place à d'amères déceptions; la réalité du lendemain brisait l'idéal de la veille! Adieu l'amour alors, adieu le bonheur! j'avais trompé, par une indigne supercherie, un cœur qui, se donnant à moi avec abandon et confiance, se ré-

vollerait bientôt d'avoir été trompé et ne conserverait pour moi que mépris ou indifférence. Ces réflexions m'attristèrent beaucoup; je ne croyais pas aux conversions subites, et je ne m'étais jamais pris pour un de ces personnages légendaires susceptibles des plus héroïques résolutions et inébranlables dans la vie tracée à l'avance. Je cherchai longtemps le moyen de conserver, avec les défauts de mon passé, qui pouvaient être également ceux de l'avenir, le cœur de ma femme et tout son amour, et je crus enfin l'avoir trouvé. Ce moyen n'était pas sans péril; mais le bonheur est chose rare, et il est permis de risquer beaucoup pour le conquérir, et puis je comptais sur l'esprit droit, sur le cœur grand et généreux de ma fiancée, et un peu sur son amour-propre: il est si tentant pour une femme d'entreprendre des cures désespérées! — L'époque de notre union allait être fixée; je demandai à mon beau-père de me faciliter un entretien particulier avec ma chère Louise; c'était un homme intelligent, très-soucieux du bonheur de sa fille; il y consentit.

Mon cœur battait bien fort lorsque je me trouvai tête à tête avec la jeune fille; mais le but me semblait si beau, mon intention si louable, si honorable, que je n'hésitai pas un instant.

— « Louise! — lui dis-je, — ma chère Louise, vous êtes mon rêve de tous les instants; en vous j'ai placé toutes mes joies, toutes mes espérances; je vous aime de toute la force d'une affection grande et sincère, et, s'il fallait renoncer aujourd'hui à votre main, la vie me

M. Odilon Barrot a fait observer qu'une discussion spéciale sur le mode de nomination des maires est peut-être prématurée. Il conviendrait d'examiner d'abord si le suffrage universel doit s'exercer, pour les élections communales, dans les mêmes conditions que pour les élections politiques, et aussi d'attendre que le rôle et les attributions des maires dans l'ensemble de la nouvelle organisation soient exactement définis.

M. le sénateur Leroy, préfet de la Seine-Inférieure, tout en se déclarant partisan résolu des idées de décentralisation, pense aussi que le moment n'est pas venu de donner une solution radicale à la question des maires. Le mieux serait de se reporter provisoirement à la loi de 1831, c'est-à-dire au moyen terme déjà indiqué par M. le général Favé.

M. Desmarest considère qu'il est de la dignité de l'Assemblée d'indiquer un système définitif, sans toutefois entreprendre lui-même d'en tracer aucun.

M. Rodot demande que le maire soit élu par le conseil municipal.

M. le marquis d'Andelarre se prononce, comme M. Odilon Barrot, pour l'ajournement de toute décision jusqu'à ce que l'on ait examiné dans quelle mesure le maire doit continuer à cumuler les fonctions d'agent du pouvoir exécutif avec ses attributions municipales.

La commission entend encore M. de Latour du Moulin, qui insiste pour qu'on ne s'arrête à aucune considération dilatoire; puis MM. Boulatignier et Moulin, et elle remet la suite de la discussion à sa prochaine réunion.

On parle d'une nouvelle commission d'étude.

Celle-ci serait constituée près du ministère de la justice et chargée d'étudier les questions relatives aux ouvriers.

M. Emile Ollivier aurait, dit-on, l'intention d'appeler dans cette commission non-seulement des publicistes, mais des ouvriers.

M. Segrès, ministre de l'instruction publique, aurait donné des ordres pour qu'il soit fait un rapport sur l'état des lycées et des collèges de l'Empire.

On parle aussi d'un certain mouvement dans le personnel supérieur des établissements d'enseignement.

Décidément les meneurs d'intrigues contre le ministère sont fort découragés aujourd'hui par l'attitude de l'Empereur qui, plus que jamais, se montre décidé à soutenir le cabinet Emile Ollivier dans l'œuvre libérale qu'il a entreprise. Le mouvement en faveur du ministère s'est signalé par de nombreuses adresses envoyées au garde des sceaux, s'accroissant chaque jour davantage, aussi bien à Paris que dans les départements. L'attitude de certains partis contre l'administration a donné un nouvel élan à ce mouvement; car partout on

sent le besoin de constater que le pays est derrière les hommes qui veulent nous donner toutes les libertés en maintenant énergiquement l'ordre, si l'on tentait de le troubler.

L'ENQUÊTE ÉCONOMIQUE.

Voici le questionnaire arrêté par la commission pour la partie de l'enquête qui se rattache à l'agriculture et à l'industrie agricoles.

I. — Exploitation.

QUESTIONS.

§ 1^{er}. Charges diverses de la culture.

1. Quelles sont les charges diverses de la culture?

§ 2. Salaires. — Main-d'œuvre. — Personnel agricole.

2. Quelle est la situation de la culture au point de vue de la question des salaires et de la main-d'œuvre? Cette situation s'est-elle modifiée depuis un certain nombre d'années? Dans quel sens? Quelles sont les causes de ces modifications?

3. Le personnel agricole a-t-il diminué? Le nombre des ouvriers ruraux est-il en rapport avec les besoins de la culture, ou est-il devenu insuffisant?

S'il y a insuffisance d'ouvriers agricoles, quelles en sont les causes?

4. Dans quelles proportions s'est effectué, dans la dernière période décennale, le mouvement d'émigration des populations rurales, tant à l'intérieur que vers l'étranger?

Quels ont été les effets de cette double émigration, et quels moyens pratiques proposerait-on pour la modérer?

5. Quelle a été l'influence exercée sur le personnel agricole, sur le taux des salaires et de la main-d'œuvre par l'emploi des machines dans l'agriculture? L'emploi de ces machines s'est-il déjà étendu dans la contrée et a-t-il une tendance à se vulgariser?

6. La somme de travail obtenue des ouvriers agricoles est-elle plus ou moins grande que par le passé?

7. Les conditions d'existence de cette partie de la population sont-elles améliorées?

S'est-il produit des modifications favorables dans la manière dont elle est nourrie, vêtue et logée?

L'instruction primaire est-elle dirigée dans un sens favorable à l'agriculture? Quelle est son influence sur le choix des professions?

Les sociétés de secours mutuels sont-elles suffisamment répandues dans les campagnes?

L'assistance publique y est-elle convenablement organisée?

8. S'est-il opéré des changements dans l'état moral des ouvriers de la campagne?

Leurs relations avec ceux qui les emploient sont-elles moins faciles qu'autrefois? Quels

sont les causes et les effets des changements survenus sous ce rapport?

9. Y aurait-il avantage à établir la faculté du livret pour les ouvriers agricoles?

§ 3. Engrais. — Amendements.

10. La production du fumier est-elle suffisante? Y a-t-il besoin d'y suppléer par l'achat d'engrais naturels ou artificiels?

11. Quelles sont les dépenses nécessitées par le chaulage, le marnage et les autres amendements? Quelles difficultés éprouve-t-on à se procurer les matières les plus propres à améliorer la qualité du sol?

§ 4. Procédés de culture.

12. Quels ont été, depuis un certain nombre d'années, les progrès accomplis dans la culture du sol, et dans quelle mesure les divers procédés agricoles se sont-ils perfectionnés?

§ 5. Animaux.

13. Quelle a été l'influence sur les frais d'achat, d'élevage et d'engraissement et sur les prix de vente des animaux de diverses espèces du régime économique établi en 1860, par comparaison avec la période décennale précédente?

14. Existe-t-il un trop grand écart entre le prix du bétail sur pied et le prix de vente au détail? A quelle raison doit-on attribuer cet écart, s'il existe?

15. Quel parti les cultivateurs tirent-ils des produits provenant des animaux, tels que le lait, le beurre, le fromage, etc.?

Quelles ressources trouvent-ils dans l'élevage de la volaille?

Quelle a été l'influence du traité de commerce sur le prix de ces diverses denrées?

§ 6. Laines.

16. Quelles variations a subies le prix des laines dans les trois dernières périodes décennales, à quelles causes doivent être attribuées ces variations.

17. Quelle influence ces variations ont-elles exercée sur les troupeaux de la race ovine en France? La quantité de moutons a-t-elle augmenté ou diminué dans cette triple période décennale?

18. La substitution de races étrangères aux races indigènes et les croisements de races ont-ils donné des résultats qui compensent la diminution du prix des laines?

19. Quels sont les moyens pratiques proposés par la culture pour la mettre à même de soutenir la concurrence des laines étrangères et de conserver ses troupeaux de moutons?

Quel a été le prix par tête de mouton de boucherie à l'âge d'un, de deux et de trois ans, pendant les trois périodes décennales?

§ 7. Céréales.

20. Quel est le rendement, par hectare et depuis vingt ans, de chaque espèce de céréales?

Dans quelle proportion la production a-t-

elle augmenté ou diminué? La qualité s'est-elle améliorée? A quelles causes doit-on attribuer ces variations?

21. La formation de réserves de grains dans la grande et la petite culture est-elle aussi importante que par le passé?

§ 8. Minoterie.

22. Quelles sont les facilités intérieures qui peuvent favoriser le développement de la fabrication de la farine, et en particulier cette industrie n'a-t-elle pas d'observations à présenter sur la question des voies de transport routes de terre, rivières et canaux, chemins de fer?

§ 9. Cultures industrielles.

23. Quels sont les prix de vente de chaque produit, betteraves, graines oléagineuses, plantes textiles, tabac, houblon, etc., et les variations qu'ils ont pu subir depuis trente ans par périodes décennales?

§ 10. Sucres. — Alcools. — Bière.

24. Quelle est l'importance de la fabrication des sucres indigènes dans la contrée? La production des alcools y joue-t-elle un rôle considérable?

Quels ont été les progrès réalisés dans ces deux industries?

En ce qui concerne l'industrie du sucre, les inégalités dans le mode de perception de la taxe dans les pays d'origine constituent-elles un désavantage pour l'industrie française et la placent-elles, pour les importations étrangères, devant une prime de sortie déguisée?

Quelles sont les observations que vous avez à présenter sur les tarifs concernant l'industrie de la brasserie, et sur le mode de perception de l'impôt qui frappe cette fabrication?

(La fin au prochain numéro.)

Pour les articles non signés : P. GODDET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'OCTROI DE LA COMMUNE DE SAUMUR (*)

II.

La question de supprimer l'octroi a paru à certains esprits une nouveauté, un progrès? Non! c'est un vieux problème; les taxes octroyées par l'ancien régime aux municipalités ont passé au crible de la révolution de 1789: celles qui ont survécu ont été régénérées au souffle des idées de cette époque mémorable.

Tout ce qui était vexatoire, gênant pour le peuple, n'a pas trouvé grâce devant les représentants.

C'est dans les cahiers des Etats-Généraux, il est vrai, qu'ils puisaient les doctrines sur lesquelles ils voulaient fonder les libertés politiques et municipales de la France; ces doctrines, mûries par l'expérience et par le temps, elles étaient plus pratiques, plus éle-

(*) Echo du 19 février 1870.

semblerait sans but; cependant, je suis trop loyal et je vous aime trop pour vous-même, pour devoir votre cœur et votre amour à un entraînement, à une surprise. Mon langage va sûrement vous étonner, vous affliger peut-être; mais je vous crois si supérieure aux autres femmes que je ne crains pas de vous dire la vérité. Louise, donnez-moi votre main — elle le fit — et écoutez-moi bien: Comme toutes les jeunes filles, vous avez sans doute rêvé un idéal, et si j'ai été assez heureux pour toucher votre cœur, vous avez cru trouver en moi cet idéal. — Non-seulement vous m'avez vu sans défaut, parce que l'objet aimé n'en possède jamais, mais encore peut-être aussi m'avez-vous paré de magiques qualités que je n'ai point, que je n'aurai probablement jamais. Eh bien! si cela est, je dois vous détromper et me faire connaître à vous, non tel que vous me voyez à travers vos illusions, mais tel que je suis en réalité. Hélas! mes défauts sont nombreux, je ne vous en cacherais aucun: je suis vif, violent, emporté parfois, et dans ces moments le mot qui échappe des lèvres est toujours regretté plus tard; j'aime le plaisir, le cercle, le jeu, les distractions violentes, la chasse, les grandes émotions, les fêtes, les réunions d'amis, les courses lointaines; j'adore le cigare, et le jour ne suffit pas constamment à ce besoin de plaisirs et de sensations nouvelles qui me tourmente: la nuit me trouvera plus d'une fois dehors, et sans doute je serai de longues heu-

res éloigné du foyer conjugal; mais tous ces défauts, toutes ces habitudes que je devais vous avouer, je ferai mes efforts pour les perdre, pour y renoncer, et je ne doute pas que l'amour que j'éprouve pour vous ne me soit un aide puissant pour les chasser et les vaincre; surtout si vous voulez bien, ma chère Louise, être indulgente pour moi et me conserver votre amour.

J'avais cessé de parler, mes chers enfants, et, tout anxieux, j'attendais mon arrêt. Louise fut d'abord un peu étourdie de cette nomenclature fort exagérée; mais elle se remit bientôt et, levant vers moi ses deux beaux grands yeux, elle me dit en souriant: « — Vous m'avez demandé ma main et je l'ai placée dans la vôtre; même après avoir entendu vos aveux, je la laisse où elle est, parce que je vous crois loyal et bon, et que j'ai confiance en votre amour. Aimez-moi toujours ainsi, mon ami, et peut-être un jour tous ces vilains défauts feront-ils de bonnes et grandes qualités. »

Quelques jours plus tard j'épousai Louise.

Dois-je ajouter, mes enfants, que, pendant les dix années de cette trop courte union, pas un nuage n'a troublé notre bonheur. Louise s'attendait à rencontrer chez moi tous les défauts qui, aux yeux d'une femme ordinaire, se transforment si facilement en vices; elle ne trouva que certaines habitudes que je pris à tâche de corriger peu à peu, et qui n'amenèrent jamais de désillusion dans son esprit. Bonne, douce, indulgente et in-

telligente tout à la fois, elle me permit, le lendemain de notre mariage, de fumer au coin de son feu, et me força presque à continuer ma vie de garçon. Bientôt ce foyer, dont j'étais libre de m'éloigner lorsque cela me plaisait, eut pour moi des charmes inexprimables, et je ne le quittai presque plus. Alors Louise m'aima pour moi-même et pour les qualités qu'elle considérait comme son ouvrage, et, chose bizarre, après une année de mariage je devins réellement, aux yeux de ma femme, le type rêvé, l'idéal désiré! — Je devais ce bonheur, cette joie immense à un innocent mensonge. — Encore une tasse de thé, ma nièce, dit le malin vieillard en finissant.

— Quelle leçon! — se dit Léon à lui-même en jetant son cigare sans être aperçu.

— Quelle sagesse! se dit Camille.

— Mais, tu ne fumes plus Léon? — fit observer le docteur en buvant lentement sa tasse de thé.

— Non, mon oncle.

Camille se leva, prit le porte-cigares et le présenta à son mari; cette fois, la larme qui perlait dans ses yeux n'était plus amenée par le chagrin.

Léon allait refuser.

— Je t'en prie, mon ami, — dit doucement Camille, désormais corrigée.

Le docteur Brian regarda la pendule.

— Déjà onze heures! s'écria-t-il; — bonsoir, mes en-

fants.

Puis, avisant le bouquet qui était resté jusque-là inaperçu de Léon, il dit à la jeune femme:

— Petite ingrate! tu laisses ces belles fleurs que j'ai cueillies moi-même dans le parterre du poète-jardinier de Nice se flétrir!

Camille devint rouge comme une cerise; elle s'approcha de son oncle et, lui livrant son front, dit bien bas:

— Merci!

— Léon, mon ami, si tu as un fils, — dit le vieillard en pressant les mains de son neveu, — fais-lui part de ma politique pour être heureux en ménage.

Et le docteur Brian sortit en souriant.

Le lendemain, sur le bureau en bois de rose de sa femme, Léon écrivait sa démission de membre de son cercle; mais Camille prit la lettre et la jeta au feu.

— Que fais-tu? s'écria Léon.

— Je profite des leçons de mon oncle! répondit la charmante femme.

Aujourd'hui Léon, sans avoir fait beaucoup d'efforts, est devenu un mari charmant, adoré de sa femme, qu'il adore de son côté, et celle-ci a complètement oublié cette location si commune dans la bouche des femmes:

— Je suis bien malheureuse!

ARMAND LAPORTE.

FIN.

vées, moins passionnées surtout que celles écloses au bruit des réunions publiques de notre époque.

Continuons donc l'examen des différentes taxes concédées à la ville de Saumur par l'ancien régime; nous jugerons en passant le mérite de chacune d'elles: de cette comparaison sortira la preuve que l'octroi d'aujourd'hui est encore, plus que celui d'autrefois, un impôt démocratique et libéral. Ainsi se trouvera fortifiée cette sage conclusion du rapport, lu au conseil municipal le 5 mars courant: « Avant de maudire ces octrois, dont le produit, progressant avec la fortune publique, permet seul de satisfaire aux exigences d'une civilisation avancée; avant de déclarer qu'ils font peser de trop lourdes charges sur la population, cherchons parmi nos concitoyens qui peut reprocher à la ville, de lui payer plus en impôts qu'il ne reçoit en services! »

Après l'octroi du droit d'appâtissement du dixième denier sur les vendants vin, la commune de Saumur réclama du roi la concession de nouvelles taxes; elle avait à pourvoir à son organisation intérieure, d'une part; d'un autre côté, elle sentait le besoin d'appeler chez elle les populations circonvoisines qui apporteraient leurs denrées à la vente sur ses marchés.

De grandes difficultés locales étaient à vaincre pour réaliser ces projets.

A l'exception de la voie longeant la Loire de l'est à l'ouest et descendant du sommet du coteau vers la ville, soit par la butte des Moulins, soit par la Gueule-du-Loup, tout accès dans Saumur était fermé, ici par les eaux, là par des vallées boueuses ou par des marécages. Cet état de choses naissait du voisinage du Thouet au midi, de la Loire au nord. Qui plus est, il fallait franchir ces deux rivières sur deux ponts soumis à des droits féodaux!

Elever et paver des chaussées, des rues, se rédimmer des droits féodaux, entretenir les ponts: quelles lourdes charges pour une commune naissante. Rien n'arrêta pourtant le zèle de nos pères; ils demandèrent et obtinrent encore du roi Charles IX, en 1567, un octroi de 20 deniers sur la vente de chaque minot de sel; plus tard, en 1632, ils obtinrent de Louis XIII une nouvelle crue de 4 livres sur chaque muid de la même denrée vendue au grenier de la ville.

Ce double octroi sur le sel dénote, chez les habitants de la commune de Saumur, un patriotisme municipal bien vivace, car aucun impôt n'a été plus impopulaire, dans tous les temps, que celui de la Gabelle.

Heureusement, ce sacrifice a porté ses fruits; la commune avait si bien progressé en 1790, qu'elle put alors s'associer aux vœux de la France entière et rendre libre à tous l'achat du sel: « cette manne dont Dieu avait gratifié le genre humain! » ainsi l'appelait Vauban.

L'octroi du sel ne composait qu'une faible partie des ressources communales; il fut suivi: 1° du droit de cloison de barrières, de 15 deniers par pipe de vin, issant et trépassant par la ville, en date du 26 mai 1632; 2° du doublement de ce droit, en juin 1638, pour l'entretien des Ponts-Fouchards, concédés à la ville par le domaine du roi et l'abbesse de Fontevault. Ces deux octrois furent l'objet de lettres patentes de Louis XIII.

Avec le règne de Louis XIV, nous arrivons à une nouvelle série de taxes dont quelques-unes ont survécu parce qu'elles devançaient, par leur assiette, l'époque de leur origine. Nous les décrirons prochainement.

Paul RATOUIS.

On écrit de Thouarcé, le 5 mars 1870, au Journal de Maine-et-Loire:

Le lundi 4 février dernier, l'intelligent et zélé promoteur des chemins de fer angevins, M. l'ingénieur Galland, est passé par Thouarcé et a pris des renseignements sur les produits du pays au point de vue de l'établissement des chemins de fer de la vallée du Layon et de l'embranchement qui pourrait relier cette ligne à la ville d'Angers. Les personnes qui ont pu approcher de M. Galland lui ont exprimé com-

bien le pays serait heureux de voir ces projets se réaliser. Nous avons surtout cherché à faire comprendre que l'embranchement venant d'Angers par les Ponts-de-Cé et Brissac devrait arriver directement à Thouarcé, afin de répondre aux besoins journaliers de ce chef-lieu de canton. Cette ligne, d'environ 25 kilomètres, se raccorderait à Thouarcé avec celle de la vallée du Layon et mettrait également les cantons de Doué et de Vihiers en communication avec leur chef-lieu de département. La gare de Thouarcé deviendrait le rendez-vous des voyageurs de Faye, Chavagnes, le Champ, Gonnord, Joué Etiau, Faveraye, Machelle et Thouarcé, dont la population s'élève à 8,654 habitants. Les vins, les grains, les bestiaux, la chaux et quantité d'autres produits moins importants viendraient y prendre les directions indiquées par les besoins du commerce et de la consommation. La distance de Vihiers à Angers par Martigné et l'embranchement de Thouarcé ne serait pas plus longue par la route départementale n° 12. Celle de Doué à Angers par la même voie ne serait encore que de 45 kilomètres, soit environ 7 kilomètres de plus que par la route départementale n° 2. Nous pensons donc que le tracé (que nous venons d'indiquer pour l'embranchement du chemin de fer d'Angers à la ligne du Layon est le plus rationnel et celui qui satisfera le mieux les besoins du pays qu'il est appelé à traverser.

La foire de Thouarcé, du 1^{er} mars, a été marquée par une affluence toujours croissante de marchands et d'acheteurs. Les grains et les grenailles n'avaient pas encore été en aussi grande quantité. Il y avait une notable augmentation dans le nombre des moutons mis en vente. Des marchands venus de points assez éloignés ont fait des achats importants de bœufs gras et ont reconnu que la place était fort convenable pour le commerce, aussi nous espérons que le nombre des foires annuelles pourra être prochainement augmenté.

LOUIS RAIMBAULT.

A la dernière séance du conseil municipal de Saumur, un membre, usant de son droit d'initiative, a proposé au vote du conseil, le vœu « que le choix du maire qui devra être pris parmi les membres du conseil, soit conféré aux conseils municipaux. »

Ce vœu a été rejeté.

M. le ministre de la guerre vient de décider que les militaires de la classe de 1864, actuellement en congé de convalescence ou en congé à titre de soutien de famille, seraient rayés des contrôles des corps et inscrits sur ceux de la réserve.

M. le ministre a également décidé que les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1868, actuellement dans les dépôts d'instruction, seraient renvoyés dans leurs foyers le 26 mars courant.

Le Journal officiel publie dans sa partie officielle un décret qui déclare d'utilité publique le prolongement du chemin de fer de Napoléon-Vendée à Bressuire vers Tours, en passant par ou près Thouars, Loudun, Chinon, et se rattachant à la ligne de Tours à Bordeaux, près Joué.

La compagnie du chemin de fer des Charentes vient d'inaugurer sur tout son parcours le chauffage des wagons de deuxième et de troisième classe. Il est à désirer que cet exemple soit suivi par les compagnies qui exploitent les grandes lignes.

Mgr l'archevêque de Tours, en ce moment à Rome, s'est empressé de mettre à la disposition de M. le maire de Tours le palais archiépiscopal pour le logement des membres de la Haute-Cour, auquel, d'après la loi, la ville est obligée de pourvoir.

Les appartements dont la ville peut disposer, grâce à cette offre bienveillante de Mgr Guibert, sont au nombre de six et parfaitement complets. Il eût été impossible de trouver ailleurs un local qui permit de loger convenable-

ment et ensemble les membres de la Haute-Cour.

Voici, d'après M. Nick, les probabilités du temps pour le mois de mars.

Pronostics. — Du 1^{er} au 11 et du 24 au 31, courants équatoriaux dominants, temps relativement doux, couvert, brumeux, assez humide, sur Angleterre, Belgique, France, Bavière, Suisse, Lombardie, Espagne; mêmes périodes, courants polaires sur Ecosse, Hollande, Danemark, Norvège, Suisse, Russie septentrionale, avec temps mixte, éclaircies, gelées assez vives, chute de neige sur ces régions vers les 3, 10, 24.

Du 12 au 23, inversion des courants, abaissement de température sur le centre et le midi de l'Europe, temps mixte assez agité sur les trois zones, neige sur les contrées élevées vers le 12 et le 18. Fontes de neiges, crues subites (3^e dizaine) sur Angleterre, Pays-Bas, France, Lombardie, Espagne. Orages probables vers le 30 (centre et midi). Rayonnement nocturne à craindre vers les 6, 10, 14, 22, 27. Avis aux jardiniers! Giboulées ou grains, avec pluie ou neige, suivant la zone ou l'altitude, vers les 1^{er}, 4, (7), 10, 13, 18, 22, 24, 30.

En somme, ce mois sera assez accidenté, plutôt humide que sec et peu propice pour les travaux agricoles.

Les gros temps annoncés pour février se sont produits aux époques indiquées. Gare les périodes du 2 au 5 et du 25 au 26: Méditerranée, Adriatique, Océan, Manche; du 10 au 14 et du 19 au 22: Baltique, mer du Nord, Manche, Océan, golfe du Lion. La période du 18 au 26 est surtout à redouter.

Nota. — Les perturbations retardent d'un jour pour les pays situés au-delà des Alpes. Les dates placées entre parenthèses sont douteuses.

Périgueux. NICK (L. d'A...)

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Décidément, nous sommes condamnés à ne plus voir jouer sur notre scène que des pièces du Palais-Royal. Le vaudeville grivois et la comédie plus que légère nous ont complètement envahi, et c'est à désespérer de voir reparaitre un genre meilleur.

Toutes les nouveautés sérieuses, toutes les œuvres de nos grands maîtres, sont représentées dans les villes voisines, exploitées par la même troupe, et nous en sommes entièrement privés. Cet état de choses est fort regrettable et il est à désirer de le voir cesser. Si nous avons bonne mémoire, nous croyons pouvoir affirmer qu'il y a eu salle comble chaque fois que l'affiche annonçait une œuvre sérieuse. M. Rollot doit voir du reste par lui-même, en comparant ses deux dernières recettes, de quel côté sont les bénéfices. Depuis l'ouverture de notre théâtre la salle n'a jamais été si triste et si peu garnie, et cependant c'était une représentation à bénéfice.

M. James n'a pas eu de chance, et nous le regrettons infiniment pour lui, car c'est un artiste de talent et tout-à-fait sympathique. Mais aussi pourquoi choisir un spectacle si décoloré? Le carnaval est fini depuis huit jours.

Espérons que le jour de lundi donnera à réfléchir à M. Rollot, et que la prochaine soirée sera mieux composée.

Nous n'avons que des éloges à donner à M. James, sur la façon dont il a joué le rôle de Marjarel. Il a été plein d'originalité et de comique. En revanche, les autres artistes n'ont pas été à la hauteur de leur tâche, dont ils s'acquittent mieux habituellement.

M^{me} Donatien a des airs trop penchés, cela lui fait beaucoup de tort; nous ne pouvons que l'engager à se défaire de ces poses, qui rappellent le bal public. M. Levallois joue très-bien les paysans; mais on s'en aperçoit trop dans tous ses rôles. Il fera bien de se corriger; cela lui sera facile, car il ne manque pas d'un certain talent.

Jeudi 10 mars, soirée très-intéressante. Spectacle scientifique et amusant. Nous engageons beaucoup les habitants de Saumur à ne

pas manquer cette représentation, dont ils emporteront un agréable souvenir. J. B.

Pour chronique locale: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 9 mars. — Le Gaulois dit qu'une bande de conscrits, armés de forts bâtons, a parcouru les boulevards criant: A bas Rochefort! Vivent les gourdinés réunis!

On assure que la commission de la loi sur la presse a adopté l'amendement de M. Picard, déférant au jury tous les crimes et délits politiques commis par n'importe quelle voie.

Autriche, 8 mars. — La Presse, de Vienne, publie une correspondance de Cattaro, disant que l'autorité est informée qu'à la fin de février des conférences secrètes auront lieu entre les habitants chrétiens de Suttarina pour s'organiser afin d'attaquer les Turcs et les jeter à la mer. Elle ajoute conséquemment que le gouvernement a ordonné de former un épais cordon de troupes sur la frontière. Les Turcs, d'autre part, se sont fortifiés pour repousser l'agression.

Pour dernières nouvelles: P. GODET.

LE GAZ PROVINCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME

D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE

PAR LE GAZ.

Capital: 500,000 fr.

EMISSION

DE

11,000 Obligations à 287-50

Remboursables à 500 fr. en 30 ans.

Rapportant 20 francs d'intérêt.

PAYABLES: { 10 francs le 15 août.
 { 10 francs le 15 février.

CONDITIONS DE L'EMISSION:

En souscrivant... fr..	50
15 avril.....	50
15 mai.....	50
15 juin.....	50
15 juillet.....	50
15 août.....	37 50

287 50

A déduire le coupon du 15 août. 10 »

Ce qui fait ressortir l'Obligation à..... 277 50

Les souscripteurs qui se libéreront de suite auront droit à une bonification de 2 fr. 50 par obligation.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE

du 9 au 25 mars,

A Paris, au siège social, 50, rue le Peletier, 50;

Dans les départements, chez les Banquiers de la Société.

Les demandes accompagnées de versements peuvent être adressées dès aujourd'hui, par lettres chargées, à M. C. BIET, ingénieur directeur.

Des dispositions seront prises pour l'admission à la cote officielle des obligations de la Société.

Les dernières souscriptions seront réduites au prorata des demandes. (67)

L'Illustration, dans sa livraison du 5 mars 1870 (N° 1410), publie les articles et les dessins d'actualité dont voici le sommaire:

Texte: — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — La Prusse, la Bavière et le Danemark. — Correspondance de Madrid. — Le carnaval à Barcelonne. — Le doute en justice, nouvelle, par M. S. de Raubar (suite). — L'architecture indienne (suite). — Les théâtres. — A travers Paris. — Une expédition militaire et scientifique dans l'Afrique équatoriale (suite). — Le royaume de Siam. — Le monde des journaux. — Gazette du Palais. — Les chevaux russes. — Les phénomènes de la vision. — Revue de la Bourse. — Paysage. Gravures: — Le roi Louis II de Bavière.

— Espagne : manifestation ouvrière à Madrid.
 — Fête carnavalesque à Barcelonne. — Le prince et la princesse royale de Danemark.
 — L'architecture indienne (4 gravures). — S. M. Somdeth Phra Paramenz Maha Chulalon Korn, nouveau roi de Siam; habitation des éléphants; Chou Phya Sri Sury Wongse Somdetch, régent du royaume de Siam; spécimen de barques siamoises. — Les chevaux russes : Franke, étalon pur sang; attelage russe; trotteur Orloff pur sang. — Les phénomènes de

la vision (11 gravures). — Fantaisie de paysage.
 — Echecs. — Rébus.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

— Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalescière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie,

gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La

Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr. ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bi-lange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (439)

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etudes de M^r BODIN, avoué à Saumur, et de M^r BAILLERGEAU, notaire à Doué.

VENTE EN 4 LOTS, DE MAISON, VIGNES ET TERRE

Situées communes d'Ambillou, des Verchers et de Doué, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), dépendant de la faillite du sieur Louis Beaumont-Bellemère, ancien pépiniériste à Doué.

L'adjudication aura lieu aux enchères publiques, le dimanche 27 mars 1870, à midi, en l'étude et par le ministère de M^r BAILLERGEAU, notaire à Doué, commis à cet effet.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de première instance de Saumur, le 17 février 1870, enregistré,

Et aux requêtes, poursuite et diligence de M. Louis-Denis Guérin, ancien huissier, demeurant à Saumur.

« Agissant au nom et comme » syndic définitif de la faillite du » sieur Louis Beaumont-Belle- » mère, ancien pépiniériste à » Doué, »

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure ci-dessus indiqués, à la vente aux enchères publiques, des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION des biens à vendre et mises à prix.

Commune des Verchers.

1^{er} LOT.

Cinquante ares 80 centiares de vigne, situés au canton des Savonnières, commune des Verchers, dits le Clos des Nonés, joignant au levant M. de la Selle, au couchant veuve Desnoues, au nord Pinot.

Sur la mise à prix de... 800 f.

Commune d'Ambillou.

2^e LOT.

Une petite maison, située au bourg et commune d'Ambillou (occupée par le sieur Beaumont, père qui en a l'usufruit), composée d'une chambre basse à cheminée, grenier au-dessus, petite cour en face, cour derrière; sur ces cours existe un passage commun; au fond de la cour, derrière la maison, deux caves, un petit toit, jardin au-dessus des caves, de trois ares trente centiares environ, puits à eau commun, joignant d'un côté Augereau, d'autre côté René Beaumont, d'autre côté Robineau.

Sur la mise à prix de... 100 f.

3^e LOT.

Quatre ares 20 centiares environ de vigne, situés aux Rangées, dite commune, joignant d'un côté Jacques

A reporter... 900 f.

Report... 900 f.
 Augereau, d'autre côté Raimbault.
 Sur la mise à prix de... 50 f.
 Commune de Doué.
 4^e LOT.

Trente-quatre ares 99 centiares de terre, situés à la Presle, commune de Doué, joignant au nord Marcadeux, au midi Faligan et au levant Gaspault.

Sur la mise à prix de... 2,080 f.
 Total des mises à prix fixées par le jugement sus-énoncé, ci... 3,010 f.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^r BAILLERGEAU, notaire à Doué, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;
 2^o A M. GUÉRIN, syndic, à Saumur;
 3^o Et à M^r BODIN, avoué à Saumur, poursuivant la vente.

Fait et rédigé le présent placard par moi, avoué soussigné, A Saumur, le 9 mars 1870.

Signé : R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le mars 1870, f^o c^o Reçu 1 franc 15 centimes, décime et demi compris. (69)

Signé : ROBERT.

Etude de M^r BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur.

PURGE LÉGALE.

Suivant exploit de Laporte, huissier à Saumur, en date du 8 mars 1870, enregistré;

Et à la requête de M. Jean-François-Honoré Lebreton, propriétaire, demeurant à Martigné-Briand;

Agissant au nom et comme maire de la commune de Martigné-Briand, dûment autorisé à cet effet par arrêté de M. le Préfet du département de Maine-et-Loire, en date du 19 juin 1868;

Elisant domicile en l'étude de M^r Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, n^o 8, constitué pour lui;

Notification a été faite à M. le Procureur impérial près le tribunal civil de Saumur,

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le 12 février 1870, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, d'un acte en la forme administrative, en date du 1^{er} novembre 1868, contenant vente par M. Victor Loitière, propriétaire, demeurant à Martigné-Briand, au profit de la commune de Martigné, ce accepté par M. Lebreton, sus-nommé, maire de ladite commune, en vertu de l'autorisation de M. le Préfet de Maine-et-Loire, ci-dessus relatée;

D'une parcelle de terrain, sur laquelle est construite une chambre basse et une chambre haute, située audit bourg de Martigné-Briand, et contenant une superficie totale de 38 centiares, comprise sous le numéro 126 du plan cadastral; moyennant le prix principal, outre

les charges, de 3,000 francs, stipulé payable en deux portions égales, le 1^{er} janvier 1870 et le 1^{er} janvier 1871, avec les intérêts à 5 0/0 à partir du 1^{er} janvier 1868;

Avec déclaration à M. le Procureur impérial que cette notification lui était faite afin qu'il eût à prendre dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, toutes inscriptions d'hypothèque légale qu'il jugerait convenable sur ledit immeuble, et que faute par lui de ce faire dans ledit délai, et i-celui passé, ledit immeuble demeurerait définitivement affranchi de toute charge de cette nature;

Avec déclaration en outre que les précédents propriétaires de cet immeuble étaient, indépendamment du sieur Victor Loitière, vendeur, M^{lle} Renée Loitière, de la commune de Martigné;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur cet immeuble des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus du requérant, il ferait publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807.

Pour extrait, dressé par l'avoué licencié soussigné, (70)

BEAUREPAIRE.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE BARRIER.

Aux termes d'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de Saumur, le 7 mars mil huit cent soixante-dix, le sieur Barrier, quincaillier, demeurant à Montreuil, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Eugène Lambert, banquier, demeurant à Saumur, a été nommé juge commissaire, et M. Milon, huissier à Montreuil, syndic de la faillite.

Le Greffier du Tribunal, Ch. PITON. (71)

MAISON, CAFÉ ET RESTAURANT BEUROIS

Place du Roi-René, à Saumur,

A VENDRE

OU A ARRENTER,

Avec ou sans ses accessoires.

Les paiements à la volonté de l'acquéreur. S'adresser à M. BEUROIS. (337)

A AFFERMER,

Par suite du décès du fermier,

Pour entrer en jouissance au premier novembre 1870 ou 1871,

LA MÉTAIRIE DE CHANTELOUP,

Sise commune de Trèves-Cunault, Arrondissement de Saumur,

D'une contenance cadastrale de 46 hectares 09 ares 24 centiares.

S'adresser, pour voir les lieux, à M^{me} veuve Thibault, fermière actuelle, au Prieuré de Chenebutte, commune de Chenebutte-les-Tuffeaux;

Et, pour traiter, à M. E. GIRARD, avocat à Saumur. (72)

A VENDRE OU A LOUER,

Pour la Saint-Jean 1870,

UNE MAISON

Avec jardin et vignes,

Sise au Pont-Fouchard,

Occupée actuellement par M. Gouin, appartenant à M^{me} veuve BONTEMPS. S'adresser, pour les renseignements, à M. VÉRON, au Pont-Fouchard, ou à M. NEVEU, ferblantier, rue du Portail-Louis. (561)

A VENDRE OU A AFFERMER

LE FOUR A CHAUX

Ste-ELISABETH,

Situé commune de Chenebutte-les-Tuffeaux.

Et les bâtiments en dépendant. S'adresser à M^r DUFOUR, notaire à Gennes. (112)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON,

rue Cendrière,

Précédemment occupée par M. Binssé, huissier.

Cette maison possède un jardin de 2 ares, une écurie et une remise. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (73)

A CÉDER

de suite,

UN RESTAURANT, bien achalandé, bon matériel et long bail, dans un bon quartier de Saumur. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

dans chaque chef-lieu de canton un **CORRESPONDANT** honorable pouvant s'occuper activement d'affaires de **BANQUE**. Ecrire, 62, rue Turbigo, à Paris, au Directeur de la **Banque générale** des valeurs mobilières.

AVIS AUX RENTIERS

COUPONS français et étrangers payés AU PAIR sans es-compte ni retenue d'aucune sorte, avantage qu'aucune autre maison ne fait. **RENTE ITALIENNE**, paiement immédiat du coupon de juillet 1870.

AVANCES SUR TITRES A 2 1/2 0/0 net meilleur marché que partout ailleurs SANS COMMISSION, 62, rue Turbigo, à Paris, **BANQUE GÉNÉRALE** des valeurs mobilières. (74)

NOUVEAUTÉS.

B. GABORIT,

Rue St-Jean,

On demande de suite un employé et un apprenti. (66)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

BOURSE DE PARIS.

RENDES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 8 MARS.			BOURSE DU 9 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	74 40			74 45		
4 1/2 pour cent 1859.	103	25	10	103 25		
Obligations du Trésor.				492 50		
Ville de Paris 1869.	367 50	6 25		367		50
Banque de France.	2800			2827 50	27 50	
Crédit Foncier (estamp.).						
Crédit Foncier colonial.	401 25					
Crédit Agricole.	623 75		1 25	625	1 25	
Crédit industriel.	660	2 50		660		
Crédit Mobilier (estamp.).	250	2 50		255		
Comptoir d'esc. de Paris.	696 25			697 50	1 25	
Orléans (estampillé).	1010			1000		10
Nord (actions anciennes).	1166 25		3 75	1160		6 25
Est.	610			610		
Paris-Lyon-Méditerranée.	1016 25			1017 50	1 25	
Midi.	641 25		1 25	647 50	6 25	
Ouest.	635	7 50		622 50		12 50
Charentes.	490		1 25	490		
Vendée.						
C ^e Parisienne du Gaz.	1780			1780		
Canal de Suez.	346 25			345		
Transatlantiques.	215		5	215		1 25
Cable transatlantique.	410		10	410		
Compagnie immobilière.	117 50		2 50	120	2 50	
Emprunt Italien 5 0/0.	55 97		42	55 65		32
Autrichiens.	791 25		6 25	791 25		
Sud-Autrich.-Lombards.	502 50		2 50	501 25		5 25
Victor-Emmanuel.						
Crédit Mobilier Espagnol.	462 50		2 50	460		2 50
Est-Hongrois.				320		
Foncier autrichien.	995			998 75	3 75	
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.						
Nord.	353			351 25		
Orléans.	342 75			342		
Paris-Lyon-Méditerranée.	338 50			339		
Ouest.	337 50			337		
Midi.	336			336		
Est.	341			344		

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
 Hôtel-de-Ville de Saumur, le